

Gouverner en mode projet

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Un mandat efficace commence par un cap clair. Cette formation aide les élu.e.s à définir leurs priorités, à structurer leurs projets et à les piloter avec une approche participative, dans une logique méthodique et financièrement maîtrisée.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Animer une équipe au travers d'un projet mandat
- Planifier et suivre un projet structurant
- Prévoir les aléas et avoir les modalités pour décider
- Piloter et déléguer en mode projet

Description / Contenu

Les 3 piliers d'un projet de mandat

La philosophie

Etre lisible et motivant pour l'équipe et les habitants.

Le fonds, le visible du projet seront appréciés si la forme, la manière ne sont pas cultivées.

Le fonctionnement

Savoir investir dans les services avec autant de méthode que dans le structurant.

Le fonctionnement dans une collectivité est évalué tous les jours par les habitants. Il représente une dépense récurrente. Deux bonnes raisons pour s'assurer de la qualité et de l'efficacité.

Le structurant

Objectif : Apprendre à se projeter au travers d'équipements pour accompagner et anticiper le développement de la commune.

La construction d'équipement doit préparer l'avenir de la commune. Ils sont le marqueur d'un mandat. Ce sont des dossiers lourds et longs à réaliser qui suivent un processus très codé.

Le pilotage d'un projet

Les grandes phases d'un projet structurant.

Maîtriser toutes les étapes et parler le langage commun. De l'idée jusqu'à la mise en service, le projet passera par une longue série d'étapes avec des délais, des processus et des interlocuteurs variés. La formation en fera la description.

Les acteurs

Faire l'inventaire des différents intervenants, agents ou élus, internes ou externes, publics ou privés qui peuvent travailler ensemble sur un même projet.

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Mettre en place un outil pour manager l'effort humain et financier. L'action municipale doit s'inscrire dans d'un ensemble de projets qui doivent s'articuler entre eux.

Animer et communiquer autour d'un projet

Connaitre les moyens et les moments pour faire d'un projet un objet commun. Le pilote de projet doit mettre en œuvre des moyens d'adhésion à plusieurs étapes clefs et savoir communiquer.

Le volet financier d'un projet

Les coûts d'un projet

Correctement évaluer et anticiper tous les coûts d'un projet Avant, pendant et après la construction l'ensemble des coûts feront le coût opération qui est assez éloigné du coût travaux.

Le financement d'un projet

Comment financer son projet. La municipalité doit pouvoir trouver des partenaires ou des montages financiers pour investir au-delà de ses fonds propres sans quoi la capacité sera limitée.

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site <https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Chaque chapitre sera étayé par des situations ou des exemples concrets. L'interactivité sera largement encouragée entre le stagiaire et le formateur pour orienter les sujets à approfondir. Tours de table réguliers pour faire partager le vécu des stagiaires afin de s'en servir comme terreau et y superposer la théorie sur la réalité. Un projet complet servira de fil rouge à la formation un logigramme permettra d'inventorier les choix possibles à certaines phases.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État



Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Vincent MINIER

Après 20 ans à des postes de direction dans des entreprises privées et plus de 12 ans comme maire et président d'intercommunalité, le formateur a une forte expérience du fonctionnement des organisations. De formation supérieure en ressources humaines et formateur depuis nombreuse années dans les domaines du management et du droit, la pédagogie est au cœur de ses animations.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État